



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	35	11	3

**OBJET : 00-9 - VOIE NOUVELLE
LIAISON FONT SARDINE ROUTE DE
NICE - JULES GREC - PARCELLES AO
185 - 187 ET 189 - ACQUISITION À TITRE
ONÉREUX AUPRES DE LA SACEMA /**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2105/43

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 19 JUN 2013

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 22 JUL 2013

Pour le Maire,
L'Attaché principal,



A. CLAVERIE

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 12 juillet 2013

Le vendredi 12 juillet 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Bernard MONIER, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

M. Georges ROUX à M. André-Luc SEITHER
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Audouin RAMBAUD
M. Jacques GENTE à M. Francis PERUGINI
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET
M. Serge AMAR à M. Patrick DULBECCO
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
M. Denis LA SPESA à Mme Cécile DUMAS
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : M. André PADOVANI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Matthieu GILLI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-9 - VOIE NOUVELLE LIAISON FONT SARDINE ROUTE DE NICE - JULES GREC - PARCELLES AO 185 - 187 ET 189 - ACQUISITION À TITRE ONÉREUX AUPRES DE LA SACEMA

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS
COMMISSION FINANCES

La réalisation et l'implantation d'un Établissement Hospitalier pour Personnes Âgées Dépendantes «Les Balcons de la Fontonne» sur la Commune, quartier de la Fontonne, ont amené la Ville à étudier et à planifier l'aménagement d'une voie nouvelle devant relier l'avenue Jules Grec à la RD 6007 et ce, pour répondre aux meilleures conditions de fonctionnement et bénéficier d'une ouverture sur quartier.

Au POS de 1978, l'emplacement réservé pour la création d'une voie de liaison avait été retenu sous la référence 13/C3. Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 mai 2011, celui-ci a été confirmé sous la référence CO/038.

Le tracé d'alignement à 13 mètres a été retenu permettant un double sens de circulation et la création de trottoirs

Bien que des acquisitions aient déjà été réalisées en ce sens afin d'obtenir la maîtrise du terrain d'assiette de la future voie, il est néanmoins nécessaire de procéder à d'autres.

Des négociations ont également été entreprises avec la SACEMA aux fins d'assurer un alignement cohérent de la voie nouvelle projetée.

Ainsi, aux termes de son Conseil d'Administration du 25 avril 2013, la SACEMA, propriétaire d'un ensemble immobilier dénommé « Villa Éléonore », a accepté de céder, conformément à l'avis des Domaines en date du 30 avril 2013 :

- pour un euro une emprise de 136 m² en nature de voirie ;
- pour 13.500 euros une emprise de 135 m² en nature de terrain en friche

Le coût global de l'aménagement de cette voie de liaison entre la route de Nice et l'Avenue Jules Grec - dont une partie a déjà été réalisée - est estimé à 3.568.000 euros.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL

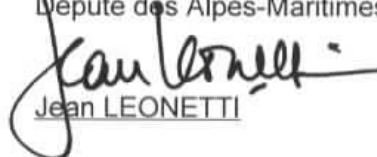
A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition de deux emprises d'une superficie consolidée de 271 m² cadastrées, conformément à l'avis des Domaines en date du 30 avril 2013 :
 - AO 189p pour 136 m² pour un prix d'un euro;
 - AO 187p pour 135m² pour un prix de 13.500 euros ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir ;
- **DIT** que les dépenses de cette acquisition seront imputées sur les crédits du BP. 2013.

Accusé réception Sous-préfecture ;
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

00-9 - VOIE NOUVELLE LIAISON FONT SARDINE ROUTE DE NICE - JULES GREC - PARCELLES AO 185 - 187 ET 189 -
ACQUISITION À TITRE ONÉREUX AUPRES DE LA SACEMA

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS
COMMISSION FINANCES

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.00-9 - VOIE NOUVELLE LIAISON FONT SARDINE ROUTE DE NICE - JULES GREC - PARCELLES AO 185 - 187 ET 189 - ACQUISITION À TITRE ONÉREUX AUPRES DE LA SACEMA -

Date de transmission de l'acte : 22/07/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 22/07/2013

Numéro de l'acte : DCM2105-13 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20130712-DCM2105-13-DE

Date de décision : 12/07/2013

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions